

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE 🗑️ Depuis quelques jours la météo a bien changé. Les pluies ont cessé et le soleil est de retour même si les températures ne sont pas encore très élevées. Mais nous sommes début mars, et il n'y a donc rien d'exceptionnel.

Ce temps ensoleillé permet à chacun de réinvestir son jardin, de tailler haies et arbres. Depuis quelques années **la réglementation relative à la destruction des végétaux a évolué et un arrêté préfectoral interdit de brûler ces déchets !** Il n'y a donc d'autres solutions que le broyage ou le dépôt en déchetterie.

Cette météo clémente permet également de se promener dans la nature environnante ; LOUZAC SAINT ANDRÉ est riche en parcours de randonnée. Malheureusement des personnes indécates persistent à prendre nos bois et bords de chemins pour des dépotoirs ! Régulièrement les agents communaux suppriment ces dépôts sauvages. Chaque année les écoliers font une opération « Nettoyons la nature ». Malheureusement cela ne suffit pas ! **Le samedi 22 mars c'est le Comité d'Animation qui invite tous ceux qui le souhaitent à le rejoindre pour une matinée de ramassage dans les bois de Bouroux.** Soyons nombreux à participer à cet acte de civisme.

Pour maintenir à la Commune un environnement naturel propre et préservé, nous avons tous un rôle à jouer. Mais la suppression des dépôts sauvages passe aussi par la dénonciation de ceux qui en sont les auteurs.

Lilian JOUSSON

MAIRIE

Les services administratifs de la Mairie seront exceptionnellement **fermés le vendredi 07 mars.**

GENDARMERIE

Les prochaines permanences à la Mairie de la brigade mobile dont dépend LOUZAC SAINT ANDRÉ sont prévues les 12 et 26 mars de 9 H à 12 H.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- lundi 03 mars - lundi 17 mars - lundi 31 mars

Pour rappel depuis le 1^{er} janvier, ce n'est plus CALITOM qui gère la collecte des déchets et les déchetteries mais Grand Cognac.

POUBELLES DES PARTICULIERS

Pour les particuliers qui souhaiteraient acquérir des bacs (ordures ménagères ou recyclable) **Grand Cognac n'assure pas la vente de bacs. Vous devez donc les acheter dans un magasin de bricolage ou sur internet.** Les caractéristiques sont les suivantes

- Conteneur poubelle 2 roues
- Norme « NF EN-840
- Volume 120 ou 240 litres
- Couleur couvercle : jaune pour le tri sélectif et noir pour les ordures ménagères.

NETTOYONS LA NATURE

Le Comité d'Animation organise en partenariat avec la Commune et les Tritons de Grand Cognac une **matinée de nettoyage de divers dépôts sauvages d'ordures sur le territoire communal.**

Tous les amoureux d'une Nature propre et préservée sont invités à participer le **samedi 22 mars de 9 H 30 à 12 H 00.**

Le lieu de rendez-vous est fixé à la forêt de Bouroux (sur la VC 1, route de Saint André qui traverse les bois et au niveau de l'intersection avec les chemins blancs). Les véhicules pourront stationner sur la route qui sera interdite à la circulation.

Ne pas oublier de se munir de gants et de gilets jaunes. Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.

ARTISAN

Après l'installation dans le bourg de Saint André d'un sellier (Sellerie de Cognac), c'est désormais un maréchal ferrant, avec Michaël MORIN, que compte la commune dans sa liste d'artisans.

Il est en effet installé depuis peu chez Saulnier, Il propose ferrures classiques, orthopédiques et parages.

Vous pouvez le joindre par courriel (morin.michael16@gmail.com) ou par téléphone (☎ 06.77.77.93.70).

AGENDA

COMITÉ DE JUMELAGE

Jeudi 06 mars 18 H 30
Réunion à la salle des fêtes de Louzac

THÉÂTRE

Vendredi 07 mars 20 H 30

Représentation à SAINTES

(Théâtre Geoffroy Martel)

Réservations : ☎ 06.58.75.45.57

Samedi 08 mars 14 H 30 et 20 H 30

Représentations à SAINTES

Réservations : ☎ 06.58.75.45.57

Vendredi 14 mars 20 H 30

Représentation à CHERVES RICHEMONT

(L'Abaca)

Réservations : ☎ 06.58.75.45.57

Samedi 15 mars 20 H 30

Représentation à SAINT MÊME LES CARRIÈRES

Réservations : ☎ 06.58.75.45.57

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Lundi 17 mars 14 H 00

Permanence à la mairie

Contact : Michèle LADIK (☎ 06.11.72.08.90)

THÉÂTRE

Vendredi 21 mars **COMPLET**

Représentation à JARNAC

Samedi 22 mars 20 H 30

Représentation à CHATEAUNEUF

(salle des fêtes)

Réservations : ☎ 06.58.75.45.57

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Lundi 31 mars 14 H 00

Permanence à la mairie

Contact : Michèle LADIK (☎ 06.11.72.08.90)

PAROISSE

Mardi 11 mars 17 H 30

Messe en l'église Saint Martin de Louzac

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE :

MORIN Milo Michaël Daniel Christophe

18 février

COURSE CYCLISTE

Le Grand prix cycliste de Louzac Saint André se déroulera le **samedi 15 mars**.

Toute personne intéressée pour participer en tant que signaleur peut encore contacter les organisateurs (Vélo Club Ouest Charente Segonzac).

Pour la sécurité de tous, cyclistes, spectateurs et riverains, il est primordial de respecter les consignes de sécurité et de suivre scrupuleusement les consignes des signaleurs et des organisateurs.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 12 février

- **Téléphonie** → Rejet de la proposition d'ATC France d'implanter une antenne relais sur un terrain sis Chez Guillen du fait des nuisances pour les riverains immédiats. La seule parcelle communale potentiellement envisagée apparaît être celle cadastrée AV 7 dans le périmètre des lagunes.
- **Salon de coiffure** → Autorisation donnée au Maire de renouveler le bail commercial pour une nouvelle période de neuf ans.
- **Baux communaux** → Prise d'avenants afin d'harmoniser les provisions pour charges demandées aux locataires ainsi que le paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
- **Dotations de Solidarité Communautaire** → Maintien de sa perception en section de fonctionnement du budget 2025.
- **Taxe d'aménagement** → Modification de la délibération précédente afin d'harmoniser les taux quand une parcelle est située sur au moins deux zones de PLUi.
- **Personnel** → Délibérations de principe quant aux modalités de l'exercice du temps partiel ainsi qu'à la fixation du montant du prix des repas (5,45 €) base de calcul des avantages en nature pour les agents mangeant à la cantine dans le cadre de leur service.
- **Marché des Producteurs de Pays** → Reconduction de la convention avec la Chambre d'Agriculture de la Charente pour le marché du 04 juillet 2025.
- **Gymnase** → Passation d'une convention avec le club de Football de Chérac pour l'occupation ponctuelle de la salle de sports.
- **Délégation au Maire** → Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Le Conseil Municipal n'a pas donné suite à la demande de location d'un terrain communal situé Chez Guillen pour y implanter une antenne relais de trente mètres de haut.

Après concertation avec les riverains, il est apparu que la trop grande proximité avec les habitations génèrerait de trop importantes nuisances.

DESTRUCTION DE VÉGÉTAUX

Il est souvent demandé en Mairie par des particuliers une autorisation pour faire brûler les tailles de végétaux.

Un arrêté du Préfet de la Charente interdit tout type de feu à l'exception de très rares dérogations concernant le brûlage des ceps de vignes et des végétaux malades.